



COMMUNE DE SAINT-MOLF

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2017

résumé des principales délibérations - affiché en Mairie le 22/12/2017

ÉCHANGE FONCIER AVEC LE DIOCÈSE

Le conseil municipal a acté la vente de l'immeuble sis 7 rue de Kernozza, parcelle AC 116 – 402 m², à l'association diocésaine de Nantes pour un prix de 160 000 €.

En échange la commune achète à l'association diocésaine de Nantes l'immeuble de la cure sis sur une partie de la parcelle AC 173 pour 1 292 m² pour 170 000 €.

La commune prendra à sa charge tous les frais annexe à cet échange foncier

Une convention de mise à disposition de chaque immeuble au profit de son ancien propriétaire sera conclue, afin que soit assurée la continuité des activités respectives de la paroisse et de la bibliothèque, qui y ont actuellement leur siège, jusqu'à l'achèvement des travaux nécessaires pour l'adaptation des locaux.

Sur la partie boisée de la parcelle AC 173, qui n'est pas vendue par le diocèse, un bail sera conclu au profit de la commune afin d'y créer un espace ouvert au public.

TARIFS COMMUNAUX ANNÉE 2018

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2018, hormis l'ajout d'un tarif au barème kilométrique dans le cadre du prêt aux associations du minibus communal, dans certains cas particuliers.

RÉGIME DES AVANTAGES EN NATURE POUR LES AGENTS PARTICIPANT AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Afin que leurs repas ne soient plus décomptés en avantages en nature (paiement de cotisations salariales et patronales sur chaque paie), le conseil municipal a décidé d'entériner officiellement le fait que tous ces agents de la commune qui accompagnent les enfants sur le temps de repas au restaurant scolaire ont la charge éducative des enfants.

RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Le Maire est autorisé à recruter 5 vacataires dont les contrats courent du 8 janvier au 28 février, pour une durée de travail total sur la période forfaitisée à 130 heures.

CAP ATLANTIQUE : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le conseil municipal a acté les montants des attributions de compensation versées par Cap Atlantique à la commune au titre de l'année 2017, après prise en compte des derniers transferts de compétence vers l'intercommunalité (total de 34 787 € de recettes pour la commune)

AFFAIRES SCOLAIRES : NOUVEAUX HORAIRES DE L'ÉCOLE DE LA ROCHE BLANCHE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal a entériné les horaires votés en conseil d'école, sur 4 jours : 8h40 à 11h50 et 13h40 à 16h30

Date prévisionnelle prochain conseil municipal : 5 février 2018